

Localisation géographique de la commune de Charantonnay

La commune de Charantonnay est située au sud-est de l'agglomération lyonnaise, dans la partie nord ouest du département de l'Isère.

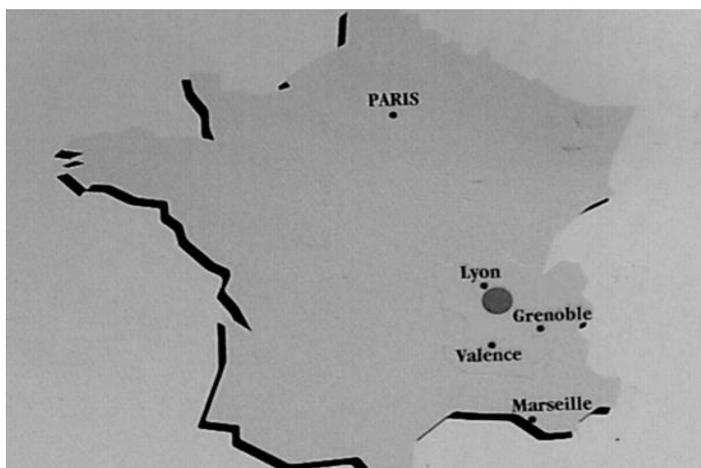


Figure 1 : Carte de situation générale (source CCCND)

Charantonnay est au carrefour des routes de Vienne (20 kilomètres), Bourgoin (20 kilomètres), et Lyon (35 kilomètres).

Le village est traversé par la RD 53 donnant sur la RD 510 en sortie de village, ces deux axes permettent de relier rapidement la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau, et les agglomérations proches. Ces différentes villes assurent les emplois. De plus l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry se situe à une vingtaine de kilomètres.

Charantonnay offre donc la qualité de vie d'un espace rural, le calme, les paysages, la convivialité, aux portes de la ville.

Elle est limitrophe des communes de:

Saint Georges d'Espéranche et Roche : au Nord

Artas : à l'est

Saint jean de Bournay et Royas : au sud

Beauvoir de marc : à l'ouest.

Bref historique de la commune de Charantonnay

Charantonnay devait déjà exister dans l'antiquité, mais ce n'est qu'au Moyen Age qu'apparaît son nom pour la première fois, en 857, sur un acte de donation à l'église de Saint Maurice près de Vienne. C'était à l'époque une villa romaine, ce qui désignait, un grand domaine rural comprenant un ensemble de maison d'habitation, de bâtiments d'exploitation agricole, des vignes, des prés, des terres cultivées, des forêts, des cours d'eau, des sources, des moulins et des arbres fruitiers.

Cette donation suscita la convoitise des seigneurs de Beauvoir de Marc (commune limitrophe à Charantonnay), du Dauphin et des Comtes de Savoie, qui luttèrent pour la suprématie dans le Viennois.

La rivalité qui opposa les Comtes de Savoie et les Dauphins dura près de trois siècles.

Après le rattachement du Dauphiné au royaume de France, la paroisse de Charantonnay est soumise à deux juridictions. Huit de ses hameaux relèvent de la châtelainie de Beauvoir de Marc et huit autres de celle de Saint Georges d'Espéranche (commune limitrophe). Elle compte alors 700 habitants environ.

La révolution de 1789 modifia profondément l'organisation administrative du Dauphiné, et suite à un procès verbal du 6 février 1790, la paroisse de Charantonnay fut supprimée officiellement.

Une moitié fut rattachée à la commune de Beauvoir de Marc et l'autre à la commune de Saint Georges d'Espéranche.

Description du site

C'est à partir de 1801 que les habitants de Charantonnay voulurent rétablir leur paroisse. Ce qui fut fait en 1840.

Peu de temps après les charantonnois demandèrent la création de la commune de Charantonnay, invoquant le nombre d'habitant (800) et des problèmes de distance par rapport aux écoles et lieux de culte (la paroisse n'ayant pas de curé). La topographie, les rivières et étangs nombreux et sujets à des crues subites, rendaient les trajets pénibles surtout en hiver.

Malgré l'opposition des communes de Saint Georges d'Espéranche et de Beauvoir de Marc, "à force de patience, de démarches, de travail, Charantonnay parvint en 1875 à devenir commune"(devoir d'un écolier anonyme en 1884).

Bien qu'à 4 kilomètres de Saint Jean de Bournay, Charantonnay fut rattachée au canton d'Heyrieux à 15 kilomètres, le conseiller général d'Heyrieux ne voulant pas perdre des voix républicaines, rares en 1876.

Mais le partage des bois communaux entre la jeune commune de Charantonnay et la commune de Beauvoir de Marc ne se fit pas sans heurts. Les bois de Martel (30 hectares) et de Molèze (57 hectares) constituaient un domaine forestier, d'une importance économique capitale, situé à 4 km à vol d'oiseau du clocher de Beauvoir de Marc et à 2 km à vol d'oiseaux du clocher de Charantonnay. Les villageois en tiraient leurs bois de construction et de chauffage, nourrissaient les porcs avec les glands, et les châtaignes constituaient un aliment de base en automne et en hiver.

Le 1^{er} octobre 1879 le maire de Charantonnay assignait son homologue de Beauvoir de Marc en justice, afin de récupérer sa part des bois communaux.

C'est à l'issue d'une bataille juridique, âpre et acharnée, qui dura sept longues années que Charantonnay en octobre 1885, récupéra 100 hectares de bois dans la forêt de Molèze. Beauvoir de Marc garda tout de même la propriété de certaines parcelles.

Il y a seulement 50 ans Charantonnay était une commune rurale, dont la majeure partie des activités tournait autour de l'agriculture, avec 2 moulins en activités et des forêts fournissant le bois de chauffe des particuliers et des bâtiments publics.

Le développement de Lyon, Vienne, Bourgoin-Jallieu, et la création des villes nouvelles, Villefontaine, Saint Quentin Fallavier et l'Isle d'Abeau ont créé des pôles d'emplois importants, modifiant l'équilibre socio professionnel. L'urbanisation quoique régulière restait lente.

La population était majoritairement originaire de Charantonnay.

Les constructions furent plus nombreuses, en lotissement ou isolées entraînant le "mitage" du territoire. Le besoin en infrastructures, écoles, crèches, stade, transports, assainissement, éclairage public, augmenta et utilisa de l'espace.

Dans les années 1990, de plus en plus de citoyens s'installèrent à Charantonnay, village rural proche de grandes agglomérations. Puis, le "boom" immobilier de ces dernières années, a accentué ce phénomène, des prix accessibles avec un cadre de vie agréable attirant de nouveaux arrivants.

Les plans d'occupation des sols ne se préoccupaient pas d'une nature omniprésente et que l'homme désirait maîtriser. Les zones constructibles et les terres agricoles ont empiétées sur les zones humides, les bois ; des terres agricoles de qualité ont été vendues pour la construction ; les corridors biologiques furent ignorés et le territoire fragmenté. Situation qu'il faut aujourd'hui gérer.

Description du site

La population

Dernier recensement :

Date 2009 ; Nombre d'habitants : 1980

Courbe de la population charantonnoise de 1876 à 2009

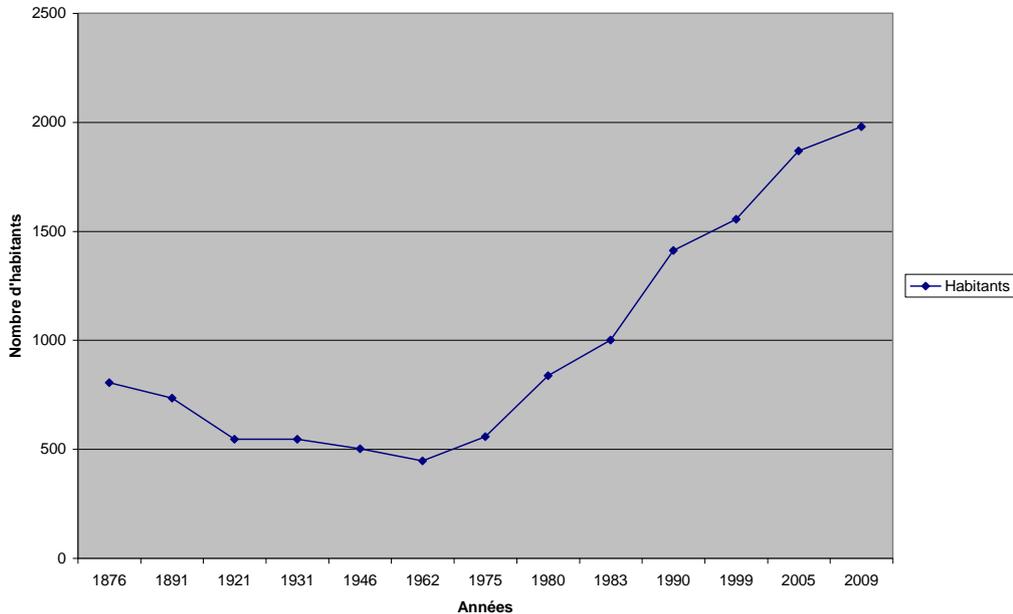


Figure 2 : Courbe de la population Charantonnoise de 1876 à 2009 (source : INSEE)

L'habitat :

Evolution du nombre de logement de 1931 à 2009

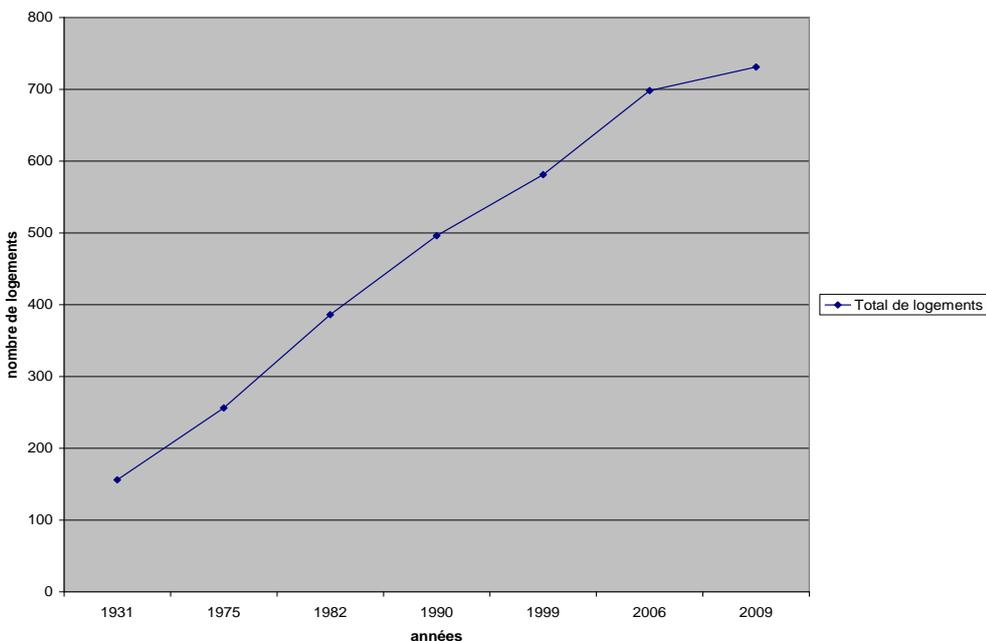


Figure 3 : Courbe de l'évolution du nombre de logements entre 1931 et 2009

Le village :

Le village ancien de Charantonnois, implanté en bordure de terrasses agricoles et adossé au coteau, est constitué d'un petit quartier resserré autour de l'église.

Description du site

Les nouvelles constructions se sont installées autour d'un triangle formé par les routes départementales, au sud de l'ancien village.

Les hameaux:

Quelques hameaux d'origine agricoles se sont développés sans organisation urbaine apparente. Certains dans des zones soumises à des risques de glissement de terrain (Le Fayet, La Balandière). Ce développement des hameaux de manière parfois incohérente a conduit à un bâti très dispersé et prenant la forme d'un mitage.

Activités humaines

Les activités économiques :

	1931	2009
Artisans et commerçants	35	34
Cultivateurs	116	10

Figure 4 : tableau des activités économiques

Jusque dans les années 1950/1960 beaucoup d'habitants étaient "doubles actifs", ils étaient ouvriers ou artisans, et cultivateurs.

La chasse :

Le président est Mr GORI de Charantonnay. Elle compte 32 adhérents en 2009, mais seule une dizaine est de la commune. Un plan de chasse est établi et des comptages de gibiers sont effectués régulièrement. Ils chassent presque exclusivement le chevreuil, les faisans et perdrix (lâchés une semaine avant l'ouverture) et lièvres et lapins. Ils adhèrent entièrement au projet de protection des espaces naturels tant que leurs droits ne sont pas remis en question. Une étude de leur réserve de chasse est actuellement en cours car elle se situe sur le centre du village.

La pêche :

La société de pêche locale a été créée en 1950, le parcours de pêche comprend 3,5 km sur Charantonnay et 1,5 km sur Artas. Le président est Monsieur PIRODON de Saint Jean de Bournay.

L'entretien des berges de la rivière incombe à la société de pêche, mais vu le faible nombre d'adhérents (14 et principalement des retraités) c'est difficile à mettre en œuvre. L'entretien pourrait être effectué par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique des Quatre Vallées du Bas Dauphiné, mais la société de pêche devrait alors rétrocéder ses droits de pêche à une APPMA (Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques). Ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Ne demande pas de subvention à la mairie

Description du site

Les équipements communaux

L'église

Depuis la révolution les bâtiments de l'église appartiennent à la commune. Après différents travaux l'église actuelle est achevée en 1874, dernières rénovations en 2009.

Les écoles

Jusqu'en 1886 date de construction d'une école garçons et filles séparés, l'école avait lieu dans le presbytère.

En 1989 une nouvelle école primaire est construite comprenant une salle de cantine ; en 2003 construction d'une nouvelle école maternelle. L'ancienne école (de 1886) existe toujours et accueille la bibliothèque, le relais d'assistante maternelle et la garderie périscolaire.

Le nombre d'enfants scolarisés est en augmentation ces dernières années et un agrandissement de l'école primaire est à l'étude ainsi que l'aménagement de la cantine pour permettre l'accueil d'enfants plus jeunes et de plus en plus nombreux.

La salle des fêtes

Construction entre 1963.

La salle des fêtes se situe au centre du village, ce qui occasionne des gênes pour les riverains, surtout le bruit. Un autre lieu est à l'étude.

Divers

Terrain de football : Déplacé en 2005. Le bâtiment des vestiaires accueille le Dojo. La commune possède autour de ce bâtiments des terrains sur lesquels elle envisage de construire une salle polyvalente. Mais le passage d'un pipeline empêche la création d'un bâtiment recevant du public (EPR). Un échange avec un propriétaire voisin est à l'étude.

Plateau d'évolution (sports et loisirs) : 1995 Il se situe à coté des écoles et une partie du sous sol est utilisé pour la géothermie de l'école maternelle.

Eau potable et assainissement

L'eau potable :

De part sa topographie et sa géologie Charantonay est alimentée en eau par de nombreuses sources naturelles.

Les habitations étaient alimentées en eaux par des fontaines et des puits.

Deux fontaines publiques existent encore aujourd'hui.

Ce n'est qu'en 1964 que Charantonay adhère au Syndicat des eaux du Brachet, qui aujourd'hui alimente cinq villages en eau potable. Les premières maisons de Charantonay seront raccordées au réseau de distribution en 1966.

En 1976 un captage est installé sur une source naturelle au lieu dit "Le Clou" au Nord-Nord-Est du village au lieu dit "Sous les vignes".

L'assainissement :

L'assainissement est géré par la commune. Un lagunage situé au sud ouest du village, a été créé en 1993 pour une capacité de 1200 équivalent habitants.

Le raccordement à l'égout ne concerne que les habitations proches du centre village, ce qui représente 890 habitants.

Les autres habitations sont en assainissement non collectif. Certains hameaux de Charantonay, comme Le Barroz ont un sol peu apte aux infiltrations, l'assainissement autonome n'est donc pas recommandé. L'étude d'un schéma directeur d'assainissement a été lancé en parallèle au PLU.

Description du site

La commune met en place le SPANC dont le rôle est de vérifier l'existence et le bon fonctionnement des assainissements non collectifs (ex : fosses sceptiques) afin de limiter les rejets de polluants dans les ruisseaux et la nappe phréatique. Quelques maisons non pas de système d'assainissement et rejettent leurs eaux usées directement dans les fossés ou petits ruisseaux.

Bassin de rétention :

Depuis 2005, afin de délester l'ancien réseau d'eaux pluviales et le réseau unitaire, les eaux pluviales de la partie Est du village sont collectées et acheminées vers le ruisseau du Charavoux. Cette collecte entraînait une augmentation du débit, une pollution chronique (matières en suspension, certains métaux lourds (plomb et zinc) et des hydrocarbures) et une pollution saisonnière due aux sels de déverglaçage et aux produits phytosanitaires.

Pour limiter ces impacts un bassin de rétention à été creusé, mais l'eau collectée s'écoule tout de même dans le Charavoux ,sans prétraitement, hormis le décantage dans le bassin,.

Infrastructures de transports

Charantonnay est traversée au Nord ouest par la ligne de Train à Grande Vitesse Lyon Valence

L'emprise se fait essentiellement sur des terrains agricoles et les marais de l'Amballon.

Le tracé de la route D53 qui traverse Charantonnay, fut modifié.

Le gravier nécessaire aux travaux fut pris dans le sous sol de Charantonnay. Une carrière fut ouverte le temps nécessaire, puis le terrain fut remis en état. Le terrain de foot actuel est construit sur l'emplacement de cette ancienne carrière.

Le pipe line

Au nord ouest parallèle à la ligne du TGV un pipeline de Gaz passe dans le sous sol de la commune.

Relation avec les autres collectivités territoriales

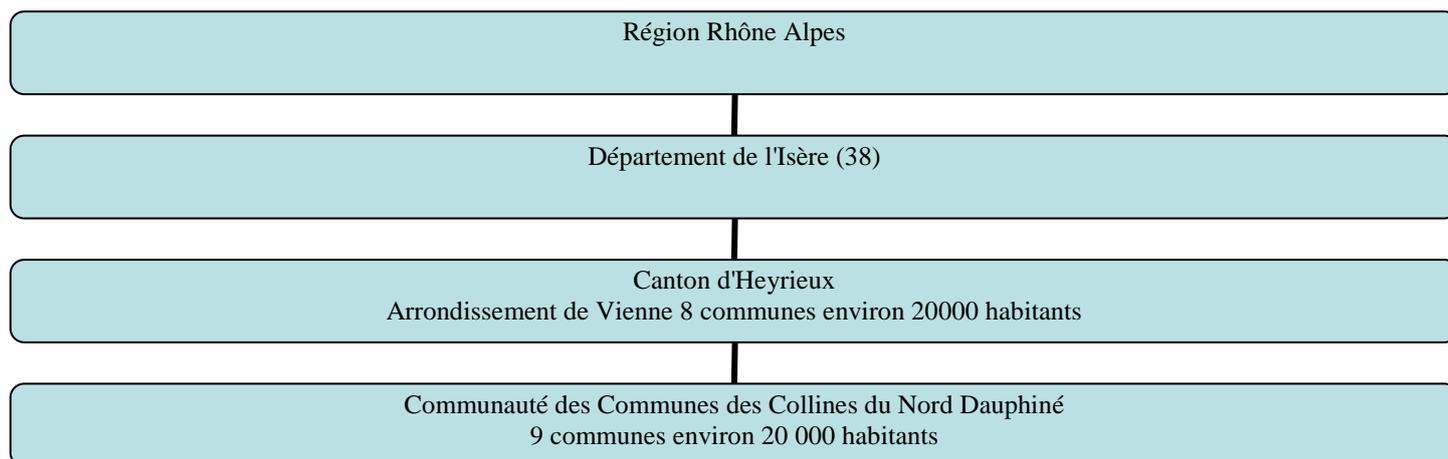


Figure 5 : diagramme des différentes collectivités territoriales dont dépend la commune de Charantonnay

Les Syndicats :

Rhône pluriel : Le Syndicat mixte Rhône pluriel a pour objet le portage de 3 procédures contractuelles. Le contrat de développement de Pays Rhône Alpes (CDPRA) : économie, tourisme, transport, agriculture, culture et urbanisme

Le projet stratégique d'agriculture et de développement rural (PSADER) : agriculture et environnement

Terre à clic : développement et informatique

Son territoire comprend :

La communauté des communes des collines du Nord Dauphiné

La communauté des communes du Pays Roussillonnais

La communauté des communes du Pilat Rhodanien

La communauté des communes de la région de Condrieu

La communauté d'agglomération du Pays Viennois

La commune de Givors

La commune de Sainte Colombe.

Le SCoT Nord Isère : Le SCoT fixe les grandes orientations pour le développement et l'aménagement du territoire dans les vingt prochaines années, il a pour objectif la révision du SDAU en vigueur (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme). C'est un syndicat mixte qui réunit 92 communes.

Le Syndicat d'Aménagements Hydrauliques des Quatre Vallées du Bas Dauphiné (SAH4V) créé en 1975. Celui-ci regroupe 25 communes. La mise en place d'un contrat de rivière est en cours, le projet sommaire devait être validé au mois de mars 2010 par l'agence de l'eau, mais il a été repoussé au mois d'octobre 2010.

Les objectifs de ce contrat sont :

Gestion qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances et le suivi sur la qualité des eaux superficielles et souterraines - Réduire et maîtriser tous les types de pollutions
Restauration, renaturation et entretien des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le retour au bon état des cours d'eau; - Agir sur l'espace de bon fonctionnement et les boisements alluviaux

Description du site

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine naturel lié à l'eau
Gestion des risques hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les aléas en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau - Réduire la vulnérabilité en protégeant les personnes et les biens - Gérer et prévenir les risques induits par les étangs <p>Savoir mieux vivre avec le risque</p>
Gestion quantitative : Pérenniser la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant - Protéger l'équilibre écologique des ressources en eau - Anticiper les besoins et permettre l'adéquation avec la ressource disponible en privilégiant le bon état écologique
Coordination, animation, communication et suivi du contrat de rivière	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de communication autour des objectifs du contrat de rivière - Approfondir et collecter les connaissances liées à l'eau et améliorer le partage de l'information et des savoirs - Améliorer l'efficacité de l'action commune dans tous les domaines de la gestion et de la qualité totale de l'eau

Figure 6 : Tableau des objectifs du contrat de rivière en cours d'élaboration (Source : SAH4V)

Description du site